Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP ATPS, veuillez visiter :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

BP ATPS

Épreuve E1 : Intervention sur un site - E1.A : Prise en charge d’un site

Session 2012 • Code sujet : **Repère D1** • Durée : **3h00** • Coefficient : **4**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Situation-thème : le groupe ETANCHETOUT et la sécurité du site IMPER (3 questions) **Page 3**

2. Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 5**

Sujet officiel (PDF) : https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/U11 - Prise en charge d'un site/2012/BP ATPS - U11 - Prise en charge d'un site - Session 2012 - 1-Sujet.pdf

1. Situation-thème : le groupe ETANCHETOUT et la sécurité du site IMPER

Recruté comme chef d'équipe pour seconder le responsable HSQE du groupe ETANCHETOUT, le candidat est affecté au site industriel IMPER de Saint-Claude-de-Diray, près de Blois, où sont fabriqués et commercialisés des produits d'étanchéité. À partir des informations sur l'implantation, les activités, les infrastructures, l'organisation de la sécurité et les orientations de la direction, il réalise trois missions d'amélioration de la sécurité.

Prévention et lutte contre l'incendie

Question Mission 1. Réaliser une mission complémentaire visant à améliorer la sécurité de l'établissement en matière de prévention et de lutte contre l'incendie, en tenant compte des activités, des infrastructures et des moyens de sécurité présentés.

Le site stocke des liquides inflammables, du GPL et des produits bitumeux, et utilise un fluide caloporteur à 280 °C. Les bâtiments sont isolés et les secours extérieurs mettent 15 minutes à intervenir.

1. Actualiser les consignes et le plan d'intervention : risques par bâtiment, accès, coupures d'urgence et accueil des secours.
2. Vérifier les extincteurs, RIA, détections, extinctions automatiques, poteaux privés et disponibilité du fourgon-pompe et de la motopompe.
3. Maintenir les 22 ESI formés et organiser des exercices d'alerte, d'évacuation et d'accueil des secours sur les horaires de production et la nuit.
4. Après chaque exercice ou incident, consigner les écarts et corriger les consignes.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Actualiser le plan d'intervention, contrôler les moyens incendie et entraîner les 22 ESI à l'alerte, à l'évacuation et à l'accueil des secours.

Protection et prévention du risque industriel

Question Mission 2. Réaliser une mission complémentaire visant à améliorer la sécurité de l'établissement en matière de protection et de prévention du risque industriel, à partir des informations sur le site, ses installations et la politique santé, sécurité et environnement.

Prioriser les actions sur les risques des installations, la santé du personnel et la prévention des pollutions accidentelles, conformément aux engagements de la direction.

Danger identifié	Action complémentaire
550 m³ de liquides inflammables, 20 t de GPL, 10 000 t de produits bitumeux	Vérifier les stockages, les installations, la maîtrise des sources d'inflammation et la réponse aux fuites.
Fluide caloporteur à 280 °C	Contrôler les conduites et équipements, signaler les zones chaudes et former les opérateurs.
Risque de pollution du Diray	Préparer l'alerte, le confinement des déversements et l'utilisation des moyens antipollution.
Interventions extérieures et déchets	Renforcer le suivi des interventions et la maîtrise des déchets industriels.

Mettre à jour l'évaluation des risques, suivre les incidents et presque-accidents, et planifier les actions. Étudier et appliquer les prescriptions de la DRIRE liées au renouvellement de l'arrêté préfectoral.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Réduire les risques des stockages et du fluide chaud, prévenir les rejets vers le Diray et améliorer le suivi des entreprises extérieures et des déchets.

Prévention des risques de malveillance

Question Mission 3. Réaliser une mission complémentaire visant à améliorer la sécurité de l'établissement en matière de prévention des risques de malveillance, en prenant en compte le contexte local, les caractéristiques du site et les axes d'amélioration de la sûreté.

La région connaît une hausse des cambriolages, vols et dégradations. Les salariés signalent des vols dans les véhicules. Le site de 12 hectares n'est que partiellement clôturé et comprend plusieurs bâtiments isolés. Renforcer la sûreté sur les accès, les parkings et les périodes moins couvertes :

- Contrôler les entrées des personnes, visiteurs, véhicules et entreprises extérieures ; tenir un registre des accès et des anomalies.
- Réparer les clôtures et portails, améliorer l'éclairage des accès et parkings et effectuer des rondes ciblées.
- Organiser la transmission des consignes entre les agents présents aux horaires ouvrables, les gardiens et les équipes de nuit ; définir l'alerte aux forces de l'ordre.
- Sensibiliser le personnel à la protection des véhicules et au signalement des faits. Étudier la vidéoprotection dans le respect de la réglementation.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Contrôler les accès, sécuriser clôtures et parkings, organiser les rondes et le signalement, et étudier une vidéoprotection conforme à la réglementation.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2012)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve E1.A du Brevet Professionnel Agent Technique de Prévention et de Sécurité, session 2012, repère D1, dure 3h00 et a un coefficient 4. Le dossier 1, intitulé « Situation-thème », porte sur le site industriel IMPER du groupe ETANCHETOUT. Les trois missions concernent la prévention incendie, les risques industriels et la malveillance, à partir des documents décrivant le site et sa politique de sécurité.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Le site stocke notamment 550 m³ de liquides inflammables, 10 000 tonnes de produits bitumeux et 20 tonnes de GPL.
- Le dossier recense des moyens incendie variés : détection, extincteurs, RIA, extinction automatique et équipe de seconde intervention.
- L'organisation des secours doit intégrer les horaires du site, le délai de 15 minutes du CSP et les modalités d'appel décrites.
- La politique santé, sécurité et environnement prévoit la maîtrise des risques, la formation et l'amélioration continue.

Points de vigilance & attentes du jury

- Reliez chaque risque aux activités, aux installations, aux produits stockés et aux personnes exposées.
- Distinguez les barrières passives des moyens de détection et d'intervention incendie.
- Prenez en compte les horaires, les astreintes et les délais des secours extérieurs.
- Aucun barème détaillé n'est donné : n'attribuez pas de points aux missions.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment structurer l'analyse des risques du site ?

Repérez les dangers liés aux activités, aux produits et aux infrastructures, puis identifiez les personnes exposées et les moyens existants. Proposez des améliorations cohérentes avec les axes de progrès indiqués dans le dossier.

Q : Comment distinguer les moyens passifs et actifs de lutte contre l'incendie ?

Les murs et portes coupe-feu limitent la propagation du feu. La détection, les extincteurs, les RIA, les installations automatiques et les équipes d'intervention servent à détecter ou combattre un incendie.

Q : Quelle est la durée de l'épreuve et comment gérer les missions ?

L'épreuve dure 3h00 et son coefficient est 4. Le sujet ne répartit pas les points entre les trois missions : organisez le temps selon leur contenu et veillez à traiter chacune d'elles.

Q : Quels critères de notation ou normes précises sont indiqués ?

Les pages fournies ne comportent ni barème détaillé ni grille de notation. Elles citent toutefois des certifications APSAD pour certains dispositifs et la règle R6 pour l'organisation des équipiers de seconde intervention.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/U11 - Prise en charge d'un site/2012/BP ATPS - U11 - Prise en charge d'un site - Session 2012 - 1-Sujet.pdf
Ressources BP Agent Technique de Prévention et de Sécurité : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.